

## ÉDITO | VOYAGE AU PAYS DES MORLOCKS

Paru en 1895, *La Machine à explorer le temps*, de l'auteur H. G. Wells, met en scène le peuple des Morlocks. Ces personnages, sorte de créatures mutantes ne supportant plus la lumière, vivent reclus dans une immense grotte souterraine. Ils vivent en marge du peuple des Élois qui, libres et heureux, habitent la surface. Or, dans cet ouvrage dystopique, on découvre que les habitations des Morlocks renferment des machines industrielles, dont la main-d'œuvre est composée d'Élois vivant en captivité. Celles et ceux qui ont vu l'adaptation cinématographique de 1978 se souviendront que c'est au son d'une alarme que les Élois sont attirés impuissants vers l'intérieur de la grotte.



Aucune personne censée ne souhaiterait faire un voyage au pays des Morlocks.

Vous êtes probablement en train de vous questionner: Elle s'en va où avec ses Morlocks? Contrairement aux Élois, nous avons toutes et tous choisi librement de suivre le son de la cloche. Avec insouciance et le désir de faire une différence dans la vie de nos élèves, nous avons volontairement intégré la profession. Nous ne pouvions nous imaginer que celle-ci en avalerait plus d'un. C'est un fait. Trop nombreux sont les membres du personnel scolaire qui quittent la profession dans les cinq premières années d'exercice. Trop nombreuses sont les personnes qui désertent en précipitant leur départ à la retraite. Puis, il y a celles et ceux qui souffrent en silence.

Le manque de personnel est criant et rejaillit sur l'ensemble des enseignantes et des enseignants. La difficulté de trouver des personnes suppléantes en est un des aspects. Il devient

de plus en plus difficile de se faire libérer pour participer à une activité en lien avec l'accomplissement de sa tâche. Le recours au remplacement d'urgence est monnaie courante. L'accès à un congé différé ou à un départ progressif à la retraite ne peut être garanti en contexte de pénurie.

Pour résoudre la crise, d'ici 2026, Roberge entend recruter 2700 enseignantes et enseignants de niveau préscolaire et primaire, de même que 3000 pour le secondaire. Dans le but d'atteindre sa cible, il continuera de favoriser le retour de personnes retraitées à l'enseignement. Cette mesure s'ajoute à celles annoncées l'automne dernier dans le cadre de «l'Opération main-d'œuvre» qui vise à répondre aux problèmes de pénurie de personnel au Québec.

Nous ne pouvons que saluer cette initiative. Toutefois, il s'agit d'une solution à court terme. Ces personnes retraitées vont aller et venir en renfort à l'école publique. Ce que je veux savoir c'est: «Comment le ministre s'assura-t-il que les profs sur le terrain ne tombent plus au combat?»

Il est temps de faire de l'enjeu de la santé mentale dans le milieu de l'éducation une priorité. Seule l'amélioration de nos conditions de travail et d'exercice permettra de sortir notre profession de l'obscurité. La prochaine ronde de négociation débutera à l'automne 2022 avec le dépôt de notre cahier de demandes (sur lequel vous serez d'ailleurs bientôt consultés). C'est un rendez-vous.

Ensemble, affrontons les Morlocks!

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



# Appels de CANDIDATURES



## LA DÉLÉGATION DU SEPÎ AU X<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FAE

Le SEPÎ est toujours à la recherche de personnes membres intéressées à faire partie de sa **délégation lors du X<sup>e</sup> Congrès de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)** devant se tenir du 27 au 30 juin 2022 à Québec.

Nous sommes à la recherche de personnes issues de tous les secteurs, et ce, peu importe le degré d'expérience syndicale. Le seul critère à respecter est d'être membre du SEPÎ.

Pour faire partie de la délégation, il vous faudra adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations* ainsi qu'à la *Charte de participation* de la FAE. Vous pouvez consulter ces documents en cliquant sur l'hyperlien suivant : [www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations](http://www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations). De plus, de manière à respecter les règles émises par la Santé publique, sachez que les personnes participantes devront être en mesure de fournir leur preuve vaccinale.

Les personnes membres désirant faire partie de la délégation du SEPÎ sont priées de signifier leur intérêt par courriel à l'adresse [candidature@sepi.qc.ca](mailto:candidature@sepi.qc.ca) **avant le vendredi 18 février 2022, à midi.**

## TABLE DE TRAVAIL - FORMATION PROFESSIONNELLE

Le SEPÎ est à la recherche de personnes membres qui enseignent à la formation professionnelle, afin de constituer une table de travail qui aura pour mandat de se pencher sur différents enjeux qui touchent ce secteur.

Pour participer aux travaux de la table, il suffit d'être membre du SEPÎ, d'enseigner en formation professionnelle et d'acheminer sa candidature.

Une rencontre est prévue à la mi-février. Les personnes désireuses d'y participer sont priées de faire part de leur intérêt à [candidature@sepi.qc.ca](mailto:candidature@sepi.qc.ca) **au plus tard le vendredi 11 février 2022, à midi.**

## COMITÉS DU SEPÎ

Des postes restent à combler au sein des différents comités du SEPÎ, comités pour lesquels auront lieu des élections au cours d'un prochain conseil des personnes déléguées (CPD). En voici la liste :

- le comité action-mobilisation (CAM)  
→ 2 personnes membres et 1 substitut;
- le comité de discipline → 3 personnes membres;
- le comité d'élection et de référendum  
→ 6 personnes membres et 3 substituts;
- le comité des finances → 1 personne membre;
- le comité héros → 4 personnes membres;
- le comité de la santé et sécurité au travail (SST)  
→ 3 personnes membres.

Nous vous invitons à communiquer avec Annie Primeau pour plus d'informations sur l'un ou l'autre de ces appels.

■ Annie Primeau | [annieprimeau@sepi.qc.ca](mailto:annieprimeau@sepi.qc.ca)

## RAPPEL | LES CONCOURS héros SE POURSUIVENT!

Lancées en septembre dernier, les inscriptions pour les concours du mouvement héros sont toujours en cours! En effet, **vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2022** pour participer avec vos élèves aux concours *La grande rédaction* et *Tous HÉROS pour l'élimination du travail des enfants*. En participant à l'un ou l'autre des concours, vous courrez la chance de gagner l'un des nombreux prix pour votre classe ou votre établissement.

De plus, il est toujours possible de recevoir la certification héros pour les projets qui touchent à une thématique sociale ou environnementale que vous réalisez avec vos élèves en classe ou dans votre milieu.

Pour tous les détails, nous vous invitons à visiter la page du mouvement héros sur le site Web de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en cliquant sur le lien ci-contre : [www.lafae.qc.ca/mouvement-heros](http://www.lafae.qc.ca/mouvement-heros).

Pour toutes questions sur les concours ou la certification, n'hésitez pas à me contacter par courriel à l'adresse suivante : [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca).

■ Olivier Blanchard | [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca)



© FAE

## INFO | CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN ET CONGÉ MI-TEMPS/MI-TRAITEMENT

Si vous désirez faire une demande de congé sans traitement à temps plein, un congé mi-temps/mi-traitement ou une demande de renouvellement d'un tel congé, le temps est venu de commencer à compléter les documents prévus à cet effet. Vous avez jusqu'au **31 mars prochain** pour transmettre votre demande au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI).

Vous devez remplir le formulaire *RH-03: Demande de congé sans traitement* disponible dans chaque établissement ou sur notre site Web à l'adresse suivante: [www.sepi.qc.ca/publications/formulaires](http://www.sepi.qc.ca/publications/formulaires). Vous le remettez ensuite à la direction de votre établissement qui soumettra ses recommandations au CSSPI. C'est ce dernier qui dispose du pouvoir de déterminer si le congé vous sera accordé ou non.

Si vous effectuez une demande de **congé sans traitement à temps plein** pour retourner aux études, suivre votre conjoint à l'étranger ou encore lorsque vous êtes admissible à la retraite dans les cinq (5) ans ou moins, sachez que cette demande sera acceptée automatiquement.

Si vous en faites la demande, elle sera renouvelable pour une deuxième et dernière année.

Si vous avez l'intention de demander un **congé mi-temps/mi-traitement** et que vous répondez à l'un des critères suivants, le CSSPI sera dans l'obligation d'accepter votre demande: vous avez un enfant de moins de 3 ans, votre conjoint(e) ou votre enfant est invalide, vous avez 50 ans ou plus ou vous avez 25 ans d'expérience ou plus. Si un tel événement se produit en cours d'année, sachez que vous pouvez aussi bénéficier du congé mi-temps/mi-traitement avec un préavis de 2 semaines. La demande de renouvellement de ce congé pour l'année scolaire suivante devra se faire avant le 30 juin de l'année de travail en cours.

Si vous désirez obtenir plus de détails, vous pouvez consulter nos fiches syndicales sur notre site Web au [www.sepi.qc.ca/publications/fiches-syndicales](http://www.sepi.qc.ca/publications/fiches-syndicales).

■ Valérie Boulanger | [valerieboulanger@sepi.qc.ca](mailto:valerieboulanger@sepi.qc.ca)  
■ Maryse Meunier | [marysemeunier@sepi.qc.ca](mailto:marysemeunier@sepi.qc.ca)

# INFO | RQAP : RAPPEL DES NOUVEAUTÉS 2021 ET EXPLICATION DE LA NOUVEAUTÉ 2022!

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les parents dont l'enfant est né le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pourront bénéficier de semaines de prestations supplémentaires, sous certaines conditions. Ces changements au *Régime québécois d'assurance parentale* (RQAP) sont aussi valides pour les parents en procédure d'adoption qui accueilleront leur enfant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le nombre de semaines de prestations d'assurance parentale a également été augmenté dans les cas d'adoption ou de naissance multiple. De plus, des prestations d'adoption exclusives sont maintenant offertes pour les parents adoptants. Finalement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il y a une bonification du régime pour les parents seuls (naissance ou adoption).

Voici un tableau récapitulatif des nouveautés :

Nouveautés RQAP		
Type de prestations	Régime de base	Régime particulier
<b>Enfant né le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou arrivé en vue de son adoption le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>		
<b>Parentales</b>	4 semaines additionnelles de prestations à 55% du salaire si chacun des parents utilise au moins 8 semaines du congé parental. Ces 4 semaines additionnelles sont également partageables entre les 2 parents.	3 semaines additionnelles de prestations à 75% du salaire si chacun des parents utilise au moins 6 semaines du congé parental. Ces 3 semaines additionnelles sont également partageables entre les 2 parents.
<b>Adoption (non partageables)</b>	5 semaines additionnelles de prestations exclusives pour chacun des parents à 70% du salaire	3 semaines additionnelles de prestations exclusives pour chacun des parents à 75% du salaire
<b>Parentales pour naissance ou adoption multiple (non partageables)</b>	5 semaines additionnelles de prestations exclusives à chacun des parents à 70% du salaire.	3 semaines additionnelles de prestations exclusives à chacun des parents à 75%.
<b>Enfant né le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ou arrivé en vue de son adoption le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>		
<b>Parentales ou adoption pour parent seul</b>	5 semaines additionnelles de prestations à 70% du salaire.	3 semaines additionnelles de prestations à 75% du salaire.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la période au cours de laquelle il est possible de recevoir des prestations a été allongée :

- **Prestations de maternité** : entre 16 semaines avant la date prévue d'accouchement et 20 semaines après l'accouchement.
- **Prestations de paternité et parentales** : entre la semaine de la naissance et les 78 semaines suivantes.
- **Prestations d'adoption ou d'accueil et de soutien** : entre la semaine de l'arrivée de l'enfant (ou les 5 semaines précédentes, s'il s'agit d'une adoption internationale) et les 78 semaines suivantes.

Vous pouvez consulter le site Web [www.rqap.gouv.qc.ca](http://www.rqap.gouv.qc.ca) pour en apprendre davantage sur les nouvelles mesures mises en place et n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Bon congé!

- Valérie Boulanger | [valerieboulanger@sepi.qc.ca](mailto:valerieboulanger@sepi.qc.ca)
- Maryse Meunier | [marysemeunier@sepi.qc.ca](mailto:marysemeunier@sepi.qc.ca)

# CCF | LES ÉPINGLETTES DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES SONT ARRIVÉES!

Célébrée le 8 mars de chaque année, la *Journée internationale des droits des femmes* est l'occasion de prendre le temps de s'arrêter et réfléchir aux luttes féministes : celles d'hier, celles d'aujourd'hui et celles de demain. Malgré les avancées réalisées au cours des dernières années, une tâche colossale reste encore à accomplir avant que l'on puisse prétendre que l'égalité de fait ne soit atteinte et l'actualité se charge de nous rappeler sur une base régulière que rien ne devrait être tenu pour acquis.

Si vous désirez afficher votre soutien à la cause, le SEPÎ vous offre l'occasion de vous

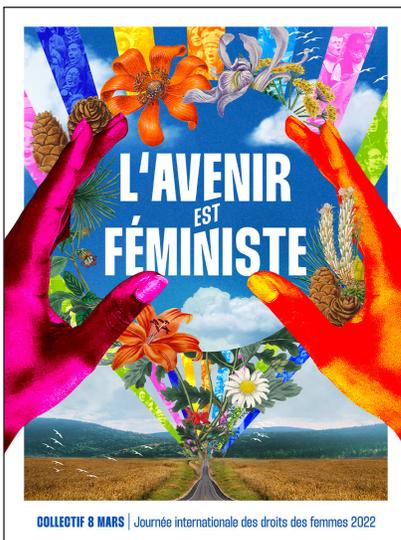


procurer l'épinglette à

l'effigie de la thématique 2022: **L'avenir est féministe**. Mise en vente au coût de 3\$ chacune, le SEPÎ s'engage à verser 1\$ à un organisme d'aide aux femmes pour chaque épinglette vendue.

Pour passer votre commande, nous vous invitons à **contacter la personne déléguée de votre établissement** qui devrait en avoir reçu un exemplaire dans la livraison syndicale de cette semaine. Une fois les commandes reçues, nous vous ferons parvenir votre épinglette au cours de la semaine du 21 février 2022.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



## LE THÈME DU 8 MARS 2022 : L'AVENIR EST FÉMINISTE

*Notre avenir est féministe. Il est fait de la somme de nos combats, de nos batailles et de nos luttes. Parce que nous sommes fortes, déterminées et inébranlables, nous exigeons une société féministe qui incarne nos valeurs progressistes. Le retour en arrière, le retour à la «normale» et le statu quo ne peuvent être envisagés. Ce que nous voulons, c'est une société qui unit nos voix et nos horizons pluriels et qui reconnaît l'intersectionnalité des oppressions; une société qui répond enfin à nos besoins et qui respecte les droits et la dignité de toutes les femmes. C'est avec assurance et espoir que nous nous engageons vers cet autre monde tissé de liberté, de solidarité, de justice, de paix et d'équité.*

*D'autres crises surviendront. Pour faire face à l'urgence d'agir, l'avenir doit être féministe, inclusif et écologiste ou il ne sera pas. Une société féministe: pas une utopie, la solution.*

Source: Le Collectif 8 mars.  
Molotov communications.

Illustration: Stacy Bellanger Bien-Aimé

## INFO | DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne enseignante de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) à cinq (5) années précédant la date de sa retraite. Si vous désirez vous prévaloir du régime de mise à la retraite de façon progressive, **vous avez jusqu'au 31 mars prochain pour transmettre votre demande** au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI).

Pour soumettre votre demande de retraite progressive, vous devez communiquer avec Mme Catherine Therrien (en remplacement du congé de maternité de Mme Carol-Ann Collin), au CSSPI, afin qu'elle vous transmette par courriel ou par courrier interne un formulaire de *Demande de confirmation d'admissibilité à la retraite progressive*. Vous devrez remplir le formulaire, ainsi qu'une lettre à complé-

ter afin d'indiquer le pourcentage de temps que vous prévoyez travailler au cours des années en retraite progressive.

Veillez noter que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40% de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire. De plus, vous devrez fournir une attestation de *Retraite Québec* prouvant que vous aurez vraisemblablement droit à une rente à la date prévue de la fin de l'entente.

Si vous désirez obtenir plus de détails, vous pouvez consulter nos fiches syndicales sur notre site Web au [www.sepi.qc.ca/publications/fiches-syndicales](http://www.sepi.qc.ca/publications/fiches-syndicales).

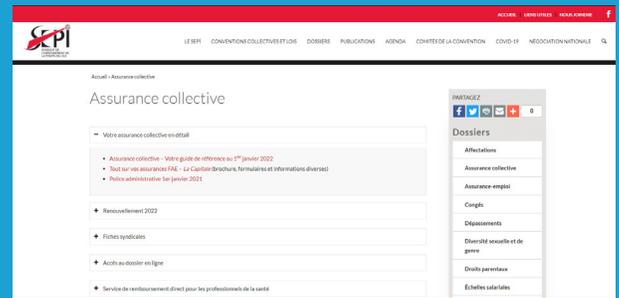
■ Valérie Boulanger | valerieboulanger@sepi.qc.ca  
■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

## SITE WEB : LA SECTION ASSURANCE COLLECTIVE FAIT PEAU NEUVE !

Afin de rendre l'information plus facilement accessible et faciliter la consultation des documents qui s'y trouvent, un grand ménage a été effectué dans la section *assurance collective* de notre site Web. Vous y trouverez l'ensemble des informations pertinentes et les outils nécessaires pour répondre à toutes vos questions en matière d'assurance.

Pour y accéder, cliquez sur le lien suivant : [www.sepi.qc.ca/assurances](http://www.sepi.qc.ca/assurances).

Pour toute question concernant votre assurance collective, vous pouvez les faire parvenir par courriel à Valérie Boulanger ([valerieboulanger@sepi.qc.ca](mailto:valerieboulanger@sepi.qc.ca)) ou Alexie Tétreault ([alexietetreault@sepi.qc.ca](mailto:alexietetreault@sepi.qc.ca)), conseillères syndicales responsables du dossier pour le SEPÎ.



## EDA/FP | CONCOURS LA PERSÉVÉRANCE A AUSSI UN VISAGE

Pour souligner la persévérance et le courage exceptionnel d'adultes en formation, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organise la 14<sup>e</sup> édition du concours *La persévérance a aussi un visage chez les adultes en formation*.

En plus de **recevoir une bourse de 750\$**, les lauréates et lauréats pourront incarner, s'ils le désirent, les «visages» de la persévérance sur une affiche qui sera distribuée dans tous les centres d'éducation des adultes (EDA) et de formation professionnelle (FP) des territoires des syndicats affiliés de la FAE. Les lauréates et lauréats auront également la possibilité de partager leur expérience le jeudi 31 mars, lors du Conseil fédératif de la FAE de mars 2022, permettant ainsi de mieux faire connaître la réalité souvent méconnue de l'enseignement dans les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Participez au concours en nous soumettant la candidature d'une ou d'un élève se distinguant par sa persévérance **avant le 18 février 2022**.

Le formulaire de mise en candidature se trouve sur le site Web de la FAE, à l'adresse suivante : [www.lafae.qc.ca/perseverance](http://www.lafae.qc.ca/perseverance).

Il est également imprimable, numérisable et peut être envoyé par courriel à l'attention de Mme Nathalie Martin ([n.martin@lafae.qc.ca](mailto:n.martin@lafae.qc.ca)).

Que vous soyez de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, de la francisation, de la formation à distance ou en établissement pénitencier, n'hésitez pas à participer en nous soumettant une ou plusieurs candidatures!

■ Sylvie Zielonka | [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca)



Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

*Commentaires et/ou suggestions*

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

745, 15<sup>e</sup> Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9 | Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel : [topo@sepi.qc.ca](mailto:topo@sepi.qc.ca)